**[57:A:3]**

**Jugement**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA PRÉSENTE REQUÊTE a été entendue aujourd'hui sans jury à/au [*lieu*], en présence des avocats des parties.

APRÈS AVOIR LU l'avis de requête et la preuve déposés par les parties, et après avoir entendu les plaidoiries des avocats des parties,

1. LE TRIBUNAL DÉCLARE que la requérante ainsi que son bien-fonds seront soustraits et non assujettis à l'évaluation et à l'imposition relative à la taxe d'affaire pour l'exercice de 19 ... et ne seront pas assujettis à la taxe d'affaire pour l'exercice de 19 ..., relativement à l'évaluation commerciale faite en 19 ...

2. LE TRIBUNAL ORDONNE ET JUGE que tous les rajustements nécessaires seront apportés au rôle d'évaluation pour que le taux commercial soit abandonné au profit d'un taux résidentiel.

3. LE TRIBUNAL NE REND aucune ordonnance quant aux dépens de la présente requête.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)